

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PREPAR CROISSANCE action C (FR0000098006)
PROMEPAR AM – Groupe BRED Banque Populaire
OPCVM soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion de la SICAV PREPAR CROISSANCE est de surperformer l'indicateur de référence 80% Eurostoxx 50 DNR (SX5T) + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y (EMTXCC) sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par le biais d'un portefeuille diversifié.. La SICAV est gérée activement.

La politique d'investissement de la SICAV est discrétionnaire, c'est-à-dire dépendante de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés et de la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse des émetteurs. Les décisions d'investissement combinent des approches macro-économiques, micro-économiques, boursières, extra-financières et de risque pour déterminer la répartition du portefeuille et la sélection des titres.

L'approche sur les actions est une gestion active de convictions sans a priori de style, en sélectionnant des entreprises qui présentent des perspectives bénéficiaires supérieures à la moyenne et dont le potentiel n'est pas encore anticipé par le marché soit du fait d'un avantage compétitif durable, soit du fait de sa restructuration ou de son retournement. La SICAV peut être exposé en actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé des pays de l'OCDE, dans une limite de 105% de son actif net.

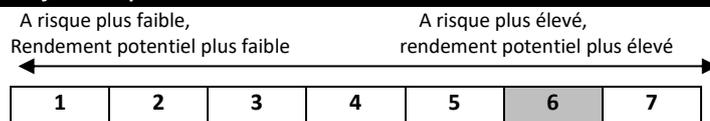
La SICAV pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif net sur les marchés de taux incluant les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés, les obligations publiques et privées ainsi que les obligations convertibles. Les titres de taux (incluant les obligations convertibles) ayant une notation équivalente à des titres High Yield ou non notés (selon l'échelle de notation universellement adoptée par les agences spécialisées ou notation interne Groupe, qui fonctionne selon cette même échelle) ne représenteront pas plus de 25%.

La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC. Ces fonds pourront avoir pour objectif de rechercher une performance absolue.

La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur les marchés internationaux (y compris les pays émergents). Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions, de changes ou de taux et/ou de reconstituer une exposition synthétique.

L'action C capitalise ses revenus. La valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscription/rachat d'actions sont reçues tous les jours au plus tard à 12h00. Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiables du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition aux marchés actions et de taux explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie. L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Risques non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit: le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut augmenter les risques du fait de la volatilité des marchés sous-jacents et des possibles effets de levier qu'ils induisent.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution d'actions, ces frais réduisent la croissance potentielle

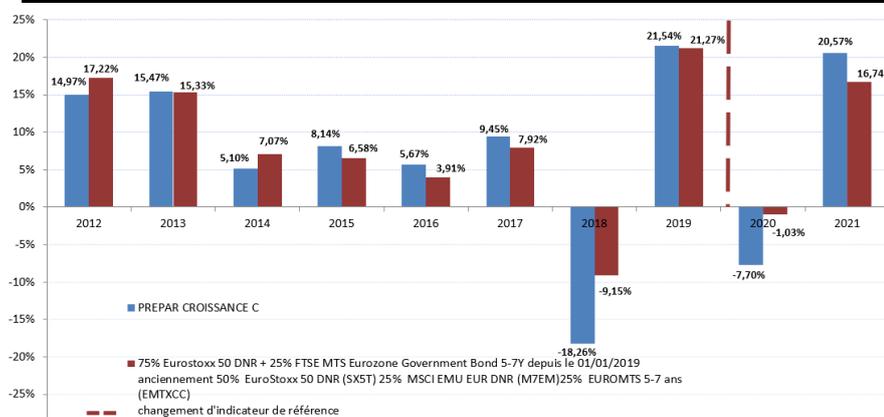
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée non acquis à l'OPCVM	3% maximum
Frais de sortie	néant
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,20% de l'actif net du Fonds *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commissions de performance	0,65 % de l'actif net du Fonds *

Pour plus d'informations sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.promepar.fr

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Ces chiffres se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



La performance est calculée coupons nets réinvestis.

Les performances de la SICAV indiquées dans le graphique précédent ont été calculées en Euros et incluent les frais courants ainsi que les éventuels frais de transaction. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'elles ne constituent en aucun cas une indication fiable des performances futures.

Suite à un changement de société de gestion intervenu en janvier 2016, les performances antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Année de création de la SICAV : 1984

Le 2 janvier 2020, l'indicateur devient 75%

Eurostoxx 50 DNR + 25% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y

Le 3 janvier 2022 l'indicateur devient 80% Eurostoxx 50 DNR + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y.

Devise : EURO. La gestion de ce Fonds n'est pas indicielle, l'indice présenté est un indicateur de référence.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes les autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion par écrit à Immeuble LE VILLAGE 1 – Quartier VALMY – CS 50246 - 33 Place Ronde - 92981 Paris La Défense cedex, par Téléphone (01.40.90.28.60) ou email promepar.assetmanagement@bred.fr.

La valeur liquidative est disponible auprès de PROMEPAR AM sur le site www.promepar.fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de PROMEPAR AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

La SICAV peut être constituée d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de la SICAV ou sur le site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.promepar.fr et un exemplaire peut vous être remis gratuitement sur simple demande.

Prise en compte des critères extra-financiers : La Sicav se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). A travers son processus d'intégration de critères extrafinanciers, elle promeut la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers
PROMEPAR AM est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/10/2022